

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL



**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
01/09/2022

En exercice	Présents	Votants
14	10	13

Séance du 8 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de septembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER

M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO

M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance ;

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2022-45 désignation d'un conseiller correspondant incendie et secours

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de M le Préfet informe des modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires devront désigner un correspondant dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret soit avant le 31 octobre 2022.

Mme le Maire demande qui est candidat pour être délégué incendie et secours.

M. Cédric GAUTHIER se propose pour être délégué incendie et secours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT :

➤ de désigner M. Cédric GAUTHIER comme correspondant incendie et secours

➤ d'autoriser Mme le Maire à diffuser cette information auprès des services de la préfecture.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Et publié ou notifié
Le :
Le Maire

BOULAY Maryvonne

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

